

*debut des
version
20 mai 81.*

LA COMPTABILITE PATRIMONIALE

des milieux naturels et culturels :
des différences mais une logique de base

Des travaux s'engagent, depuis quelques années, pour élaborer des comptabilités patrimoniales et, cela, à la fois pour le milieu naturel, pour le milieu construit ou pour le milieu culturel. Peut-on rapprocher ces travaux ? Je dirai que oui. Car, s'il est vrai que les terrains d'application de ces comptabilités et donc les méthodes de gestion comportent, effectivement, des différences de terrain, la logique qui préside à leur établissement a, pour le moins, un tronc commun.

C'est pourquoi -je le dis d'emblée- je souhaite que les Ministères chargés de la Culture, de l'Environnement, de l'Equipement travaillent ensemble, sur ce sujet. Et je souhaite que tout ce chemin parcouru ensemble soit le plus long possible. Le chemin devrait d'ailleurs être long ; après tout, nos sociétés ont mis du temps à bâtir leur système comptable. Elles l'ont fait en créant, chemin faisant, leurs systèmes socio-économiques, ceux dans lesquels nous vivons. Les deux sont liés. Notre logique comptable est aussi une logique de société. C'est pourquoi il a fallu plusieurs siècles pour la bâtir. Et qu'il faudra du temps pour la réajuster ou la revoir.

Parlons donc de cette logique et de ses caractéristiques.

x
x x
x

- . La première caractéristique de toute comptabilité, c'est d'obliger à faire l'inventaire ; comptabiliser le patrimoine, cela veut donc dire inventorier, identifier le patrimoine. Cette identification contraint de distinguer ce qui est consommable, ce qui est obsoléscent de ce qui demeure ou doit demeurer : le patrimoine.

Il a été dit que les inventaires en cours en France sur le patrimoine culturel et sur le patrimoine naturel avaient peu de rapports et que d'ailleurs les inventaires du naturel étaient à la traîne. Il est vrai que les inventaires du patrimoine historique sont en avance sur ceux du patrimoine naturel. Pas partout cependant ; dans mon département

.../...

-l'Essonne-, la comptabilité des richesses naturelles se poursuit depuis pratiquement six ans et la commission qui s'en occupe est assez active. Ceci veut dire que l'on a déjà, ici ou là, en France, des essais suffisants de l'inventaire du patrimoine naturel pour qu'on puisse échanger des expériences avec le patrimoine culturel.

x
x x
x

. Identifier le patrimoine, c'est avoir la mémoire de ce que l'on veut conserver dans l'avenir. Ce qui me paraît important dans cette comptabilité, c'est qu'au-delà de l'identification de l'existant, l'on doive se référer au futur. La sagesse comptable commence par un exercice de mémorisation : cet exercice consiste, de temps en temps, à regarder ces biens. Le regard patrimonial est essentiel en vue d'un objectif. Cela veut dire qu'on a la volonté prospective d'en garder la mémoire et donc d'avoir la fierté de son patrimoine.

Et là, nous avons d'énormes progrès à faire des deux côtés. Je n'en prendrai qu'un exemple, la comptabilité communale ; dans les actes annuels d'une collectivité locale, on consacre beaucoup de temps aux produits de consommation, au budget annuel et pas une fraction de seconde à la comptabilité du patrimoine. Certes, les conseillers municipaux sont fiers des perles rares de leur patrimoine ; mais combien sont capables de vous donner l'inventaire des biens patrimoniaux et la description du capital de la commune ? Pourquoi ne pas inviter les communes, comme elles le faisaient autrefois pour leurs chemins ruraux, à imprimer, à afficher, avec un peu de solennité, le contenu de leur patrimoine. Cela les conduira non à solenniser leur passé mais à identifier leurs objectifs d'avenir à cet égard.

J'ai donné ici l'exemple des petites collectivités mais n'est-ce pas vrai pour de plus grandes ? J'étais, la semaine dernière, à Montpellier où l'"écothèque méditerranéenne" recense, par millions de données, sur des systèmes informatisés, les espèces de la flore méditerranéenne. Cette comptabilisation n'a de sens que pour autant que l'on recense les espèces rares, suffisamment rares pour qu'on veuille les protéger. La comptabilisation débouche sur l'action.

x
x x
x

. Identifier le patrimoine veut dire aussi prendre la mesure du temps qui passe, le "temps long". Nos sociétés ont trop expulsé la notion de temps. La comptabilisation peut aider à la retrouver. C'est bien un exercice comptable, implicite peut-être, succinct peut-être, mais très important qui a conduit, pour l'habitat, à redonner plus de poids (avec toutes les difficultés que cela représente), à la réutilisation de l'ancien. Il est apparu que cela coûterait peut-être moins cher de refaire de l'ancien plutôt que de refaire du neuf, en termes de comptabilité globale, de comptabilité sociale, de comptabilité patrimoniale.

Le temps et sa valeur sont au coeur de la réflexion comptable. Dans la mesure du patrimoine, on mesure certes la valeur (la valeur monétaire, la valeur financière), mais surtout la valeur de remplacement. Actualiser ce qu'on cherche à protéger ou à conserver, voilà la clef de la conservation. Quelle valeur de remplacement peut-on donner à un bien, voilà l'essentiel. Or, là, on débouche sur la dérivée du capital. En dégageant la valeur de remplacement, ou plus simplement la notion de frais de fonctionnement ou de frais d'entretien, par rapport à la valeur du stock, on débouche sur les composantes du bien à conserver, les intrants, c'est-à-dire ce qui entre dans la composition d'un bien donné.

Il y a des intrants en matériaux ; peut-on retrouver, par exemple, les matériaux d'origine qui ont fait un monument ? Quelle énergie aussi (au sens des économies d'énergie) ? A cet égard, il faut savoir que, pour construire un bâtiment, les dépenses d'énergie peuvent varier de un à trois ; or on ne le regarde pas assez. Il a été dit aussi qu'il faut, pour construire une voiture, autant d'énergie que pour la faire rouler. Et puis il y a les "intrants" culturels, tout ce qu'il a fallu mettre pour construire un monument, un paysage.

x

x x

x

Au-delà de la logique de la comptabilité patrimoniale que je n'ai fait qu'évoquer, il faut aussi se demander qui va se servir de la comptabilité ou qui pourrait s'en servir : c'est le regard institutionnel.

Il y a d'abord des institutions qui existent, les communes par exemple. La révision de leur comptabilité serait très utile ; il est aujourd'hui tout à fait inadmissible que les livres de bibliothèques municipales soient classés en biens d'équipement, et que les arbres plantés par la même commune soient considérés comme des biens de consommation, alors qu'on sait très bien que les livres de bibliothèques s'usent pratiquement en un an ou deux ans et que les arbres ont une vie plus longue.

.../...

Et puis il y a aussi les collectivités nouvelles à créer, les agences de bassin par exemple pour l'existant : il y a aussi celles qui aujourd'hui n'existent pas pour gérer des biens qui, eux, existent.

Il y a en effet des biens qui ne sont pris en charge par personne : la haute atmosphère ou les océans mais aussi bien d'autres encore. De nombreux problèmes d'environnement sont des problèmes d'orphelinat ; toute une série de biens ne sont gérés par personne. Ce sont les "res nullius".

Nos collectivités sont des collectivités de consommation. Nos élus locaux, quelquefois, sont des élus dont les préoccupations de gestion ne se situent que pour la durée du mandat. Ils n'ont pas à rendre compte de la pérennité de leur action et ne se sentent pas de responsabilité à l'égard du long terme. Leurs actions vont, pourtant, bien au-delà de leur mandat ; les collectivités ne sont pas adaptées à la gestion de biens de durée longue.

La comptabilité patrimoniale peut faire apparaître et peut aider à créer de nouvelles institutions de conservation. On peut, à cet égard, susciter de toutes nouvelles collectivités : c'est le cas des agences de bassin ou des parcs régionaux, mais on peut aussi penser à repenser la mission d'institutions qui collent mieux à l'objectif : faire durer longtemps un certain nombre de biens. Avec une conception de "protection dynamique", la gestion de rivières ou la gestion de massifs forestiers pourraient inciter à créer ou à multiplier, par exemple, des syndicats intercommunaux territoriaux à vocation patrimoniale. Mais aussi à élargir la mission des syndicats existants : les syndicats d'assainissement traditionnels pourraient se muer en syndicats de rivière de plein exercice (avec pour mission la qualité des eaux, la pêche, la promenade, etc...).

x
x x
x

Quels usages peut-on faire de cette comptabilité patrimoniale ? On se pose, à cet égard, trop peu ce problème.

Nous sommes hélas des fabricants efficaces de concepts ou d'outils dont nous ne nous servons jamais ; je ne souhaite pas à la comptabilité patrimoniale de naître pour entrer dans ce cas de figure.

.../...

- Le premier usage consiste à s'obliger de regarder le patrimoine dans le futur et d'anticiper sur la notion de patrimoine longtemps d'avance qu'il s'agisse du patrimoine bâti ou non bâti. Il s'agit cette fois non pas de regarder les intrants mais les sorties, les objectifs à long terme de la conservation d'un bien.

Les respirations temporelles, de la flore ou de la faune des éco-systèmes, sont millénaires or nous ne savons pas anticiper à leur propos. Nous ne savons pas mesurer l'irréversible, évaluer la notion de risque. A l'heure actuelle, notre politique des choix, ignore, par trop, les calculs de risque et nous avons du mal à faire entrer dans la pratique de nos politiques, la notion d'irréversible.

- Une autre manière d'utiliser la comptabilité patrimoniale, c'est de s'en servir pour se contraindre à faire face aux échéances : la notion d'amortissement et la notion de provision pour réparation pourraient être davantage utilisées.

Je ne dis pas qu'il faille en faire une obligation préalable à toute action ou à toute décision de conservation ; mais trop d'organismes disent "il n'y a qu'à classer" et jamais ne regardent la suite qui peut être donnée à leur action de bravoure initiale. C'est bien de classer, mais ils doivent savoir que, chaque année, cela leur coûtera tant. La comptabilité responsabilise.

J'aimerais bien que l'on expérimente sur un certain nombre de bâtiments ou d'éco-systèmes, le calcul du coût annuel de la protection. On ne freinerait pas pour autant le goût de protéger mais on le rendrait plus responsable. Je ne dis pas qu'il ne faille classer que ce qu'on peut amortir, et il est vrai aussi qu'il y a des biens qui vont au-delà des moyens de la collectivité gestionnaire ; mais l'amortissement ou la provision pour réparations auraient, en tout cas, l'avantage de responsabiliser le gestionnaire, celui qui classe ou qui accepte le classement, celui qui donne son avis sur le classement dans le domaine du patrimoine bâti ou non bâti. La comptabilité patrimoniale est un instrument de gestion, de gestion économe. Le "ménagement" et le "management", sont beaucoup plus proches qu'on ne le dit. Je ne pense pas qu'on puisse raisonnablement bien gérer durablement ou même sur une moyenne période, un bien si l'on n'est pas passé par cette comptabilité patrimoniale.

x
x x
x

Voici très rapidement quelques propos jetés dont j'espère qu'ils seront utiles à ceux qui s'intéressent aux deux types de patrimoine, le naturel et le culturel. Permettront-ils de penser que nous pourrions, entre responsables de la culture et responsables de l'environnement, avant de nous plonger dans des monographies ou des applications, examiner ensemble les logiques de travail.

x
x x
x